

Survint aussi Anne, la prophétesse, veuve fort avancée en âge, parvenue à quatre-vingt-quatre ans, qui ne s'éloignait pas du temple, servant Dieu jour et nuit dans les jeûnes et les prières : elle glorifiait le Seigneur et parlait de Jésus Enfant à tous ceux qui attendaient le Rédempteur d'Israël."

Cette narration évangélique rapporte l'accomplissement de deux préceptes, et y ajoute les prophéties faites à cette occasion, prophéties d'une évidence éclatante et devant être très chères à tous les cœurs chrétiens.

II. LES DEUX PRÉCEPTES.

Les deux préceptes que la Sainte Famille vient accomplir au temple sont la purification de la mère et l'oblation de l'Enfant premier-né. L'évangéliste insiste à trois ou quatre reprises sur cet accomplissement des préceptes, tant il veut nous en signaler l'importance.

1o La purification de Marie se fit par l'offrande des pauvres, celle de deux colombes : " La mère, dit le Lévitique, 12, amènera un agneau, ou, si elle n'en peut avoir, elle apportera deux colombes, les présentera à l'entrée du tabernacle et les remettra au prêtre : celui-ci les immolera pour elle et, par cette immolation, elle sera purifiée."

2o Pour l'enfant, cette présentation et oblation consistait en deux choses : d'abord à le vouer et consacrer au Seigneur en qualité de premier-né : puis à le racheter.

L'oblation est prescrite et motivée en ces termes au livre de l'Exode, 13 : " Consacrez-moi, dit le Seigneur, tout premier-nés des fils d'Israël, car tout est à moi, et en signe de cela, tout premier-né doit m'être voué." Tous ces premiers-nés étaient les vivantes figures et les faibles images du Premier-Né de toute créature, Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le livre des Nombres, 13, ordonne de racheter les premiers-né à prix d'argent, et, contrairement à ses autres prescriptions, il ne permet pas de le remplacer par une autre victime. Le prix du rachat était de cinq siècles.